

stage universitaire 2009 au sein du service des rivières et de l'eau / Conseil général 90.

Méthodes d'évaluation de la qualité des masses d'eau superficielles (cours d'eau) :
Cas du Territoire de Belfort

Le Conseil Général du Territoire de Belfort a défini une politique départementale de l'eau destinée à contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015, conformément à la directive Eau. Parmi les moyens utilisés, la réalisation d'un état des lieux occupe une place essentielle ; destiné à connaître réellement l'état des cours d'eau, en ne s'en tenant plus à leur seule qualité physico-chimique, l'état des lieux exploite plusieurs informations : la qualité physico-chimique, l'étude de la présence de divers toxiques d'origine industrielle, agricole, domestique, dans l'eau et les sédiments, la qualité biologique (notamment par IBGN), la qualité morphologique.

Ce diagnostic d'ensemble est mené pour tout le Territoire de Belfort à l'aide de plus de soixante stations de prélèvement. Uniquement sur l'analyse des toxiques, plus de 300 000 € ont été investis à ce jour. En ce qui concerne le diagnostic morphologique, il a débuté de manière expérimentale, uniquement sur le bassin versant de l'Allaine, dans le cadre du projet de contrat de rivière transfrontalier Allaine.

Cependant, une certaine incertitude persiste quant à la définition des outils employés. Le référentiel actuel est celui du SEQ : système d'évaluation de la qualité de l'eau, porté par les Agences de l'eau, et qui devait initialement comporter trois volets : soit, schématiquement, un volet « qualité » (essentiellement fondé sur des mesures physico-chimiques classiques), un volet biologie, un volet morphologie. Ce dernier volet n'a pas abouti et on ne dispose pas à ce jour d'un outil exploitable. C'est la raison pour laquelle, sur l'Allaine, un outil de diagnostic a été mis à disposition par le partenaire suisse du projet de contrat, et adapté aux besoins pour le Territoire de Belfort, par le service des rivières et de l'eau.

Un autre outil est en cours d'élaboration : le SEEE, système d'évaluation de l'état des eaux ; porté par l'ONEMA, ce système est en cours de gestation ; l'ONEMA communique extrêmement peu sur ce projet et il est très difficile à l'heure actuelle de pronostiquer sa future opérabilité, et sa compatibilité avec le SEQ. Or, une compatibilité montante est essentielle, afin que l'ensemble des données actuelles soit directement réutilisable. Ceci est particulièrement incertain dans le cas des investigations menées par le Conseil général sur l'aspect morphologique.

Dans ce cadre, l'objet du stage sera le suivant :

- effectuer une description du SEQ : composantes, méthodes, avantages, inconvénients ;
- rechercher des informations sur le SEEE : opérateurs, état de leurs recherches, description du futur outil ;
- effectuer une description des investigations menées par le Conseil général sur la qualité des eaux du département : aire d'étude, stations, méthodes, moyens, interprétations, résultats, qualités et défauts de la démarche...
- étudier plus particulièrement la méthode d'investigation morphologique utilisée par le Conseil général : l'outil utilisé pour la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic morphologique des cours d'eau est la méthode « Écomorphologie de niveau C », élaborée par l'EAWAG, organisme de recherche helvétique. Cette méthode a été testée, adaptée et modifiée en fonction des contraintes et des particularités du bassin de l'Allaine. Le stagiaire devra s'approprier cet outil en étudiant les résultats des investigations déjà menées et l'utilisant lui-même sur le terrain, pour mieux le connaître. Sur cette base, il en effectuera une description critique détaillée (dont

notamment, la mise en évidence des faiblesses éventuelles, et des propositions d'amélioration).

- évaluer dans la mesure du possible, la compatibilité montante du SEEE avec les investigations menées par le Conseil général : échéances futures du SEEE, conditions de la reprise des données CG90 dans ce système, compatibilité de l'outil morphologique.
- préciser, pour le Conseil général et compte tenu d'éventuels problèmes de compatibilité, les précautions nécessaires préventivement.
- globalement, procéder à toutes ces recherches en évaluant toujours les outils, leur pertinence, leurs échéances, sur le plan de leur capacité à satisfaire à l'objectif d'atteinte du bon état des cours en 2015 (DCE). Une description très succincte de la directive sera bienvenue (portée du texte, notions, conséquences en droit français, outils juridiques nationaux, échéances...).

Le (la) stagiaire devra nécessairement :

- faire preuve d'une grande autonomie et d'une grande persévérance (déplacements nécessaires non accompagnés auprès de divers partenaires ou porteurs de projet : Agence, ONEMA, CEMAGREF...), ainsi que de curiosité et d'esprit de suite ;
- faire preuve d'excellentes qualités méthodologiques, organisationnelles, rédactionnelles, et d'expression orale (exposés, réunions...);
- connaître parfaitement les techniques utilisées (paramètres, modes d'échantillonnage ...);
- maîtriser les outils dématérialisés nécessaires à une étude de ce type : logiciels de bureautique classique (Word, Excel, PowerPoint), éventuellement SIG (Mapinfo) ;

En raison du volume de travail, probablement non négligeable, un stage en binôme peut être envisagé.

contact : le chef du service, Jean François AZENS ; jean.azens@cg90.fr, 03.84.90.93.33.